Conseil Municipal : Séance du 14 décembre 2009

Sous la Présidence de Monsieur Philipe CANOT, Maire.

Présents : Mmes Copinne, Lesage, Peltier et Roynette
Mrs Arnould, Ducoudray, Hugueville, Robin, Peltier, Valsesia,
Absent : Néant
Secrétaire de séance : Mr Patrick DUCOUDRAY

Approbation du procès-verbal de la séance du 15 septembre 2009 :
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 15 septembre 2009.

Dépenses d'investissement/BP 2010 :
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à engager les dépenses nouvelles d'investissement/BP 2010 limité au ¼ des crédits ouverts en 2009.

Décision modificative paiement SIENO pour création poste alimentation basse tension :
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'ouvrir des crédits au 20415 pour 3 500,00 € aux fins de paiement au SIENO de la participation à la création d'un poste d'alimentation basse tension en vue d'alimenter les nouvelles habitations à l'entrée du village et accepte d'encaisser les participations de Mrs DOE et POURE.

CNP Assurance statutaire du personnel 2010 :
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le renouvellement de l'assurance du personnel auprès de la CNP.

Demande de subvention :
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ne donne pas suite à la demande de subvention de l'Association des Paralysés de France ; accorde une subvention de 45 € à la Croix Rouge et une de 40 € à l'AFM sur l'exercice 2010.

Vente sapins de Noël :
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe les tarifs suivants : 3 € le sapin de 2 mètres et 4 € le sapin de 3 mètres.

Motions projets lois réformes Collectivités Territoriales et Taxe Professionnelle :
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, se prononce contre les projets de réforme proposés par le Gouvernement.

Répartition produits 2009 Communes concernées et défavorisées :
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le plan de répartition des dotations de 2009.

Affiliation du PNR au Centre de Gestion :
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ne s'oppose pas à l'affiliation du futur PNR au Centre de gestion.

Délivrance affouage 2009/2010 : modificatif :
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de délivrer les parcelles 17 à 20, 28, 33 et 34 en affouage.

Tarif garderie chiens errants :
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe à 10 €/jour le tarif pour garderie des chiens errants.

Convention ATESAT :
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, demande à bénéficier du concours de le DDEA dans le cadre de l'ATESAT.

Renouvellement adhésion certification forestière :
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de renouveler l'adhésion de la commune au processus de certification forestière PEFC (programme de reconnaissance des certifications forestières).

Questions diverses :
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte d'engager la dépense pour remplacement d'un candélabre endommagé accidentellement et d'encaisser le chèque de remboursement de l'assurance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.